Nations Unies A/HRC/32/L.66

Assemblée générale

Distr. limitée
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trentième-deuxième session
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de décision A/HRC/32/L.4

32/… Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Le paragraphe 1 *devrait se lire* comme suit :

1. *Prie* le Comité consultatif d'élaborer un rapport sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier sur les progrès accomplis dans la mise en place d'arrangements régionaux et sous-régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et les résultats obtenus à cet égard dans toutes les régions du monde, et de déterminer les moyens d'accroître le rôle que jouent les arrangements régionaux dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de renforcer les normes universelles en matière de droits de l'homme, notamment telles qu'elles figurent dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et de soumettre le rapport au Conseil des droits de l'homme avant sa trente-neuvième session ;

GE.16-11091 (F) 300616 300616
1611091

Merci de recycler